(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

Désignation de l'entreprise : Société ABCG CONSEILS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 3 RUE DE BONE 06400 CANNES

Numéro SIRET * : 80977917600027

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 11 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31012024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	1 500	030	43	1 457	6 196
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	1 500	048	43	1 457	6 196
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	30 200	070		30 200	
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074			601
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	14 724	086		14 724	40
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	44 924	098		44 924	641
	Total général (I+II)	110	46 424	112	43	46 381	6 837

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	100	100
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	(23 622)	(13 329)
Résultat de l'exercice	136	27 673	(10 294)
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	5 151	(22 522)
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 480	1 374
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 920)	172	5 920	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	41 231	29 359
Total général (I + II + III)	180	46 381	6 837

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABCG CONSEILS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31012024 (2)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210		
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services *	217	218	42 449	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1 145	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	43 595	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	9 682	7 167
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	1 611	3 127
	Dotations aux provisions		256		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	11 293	10 294
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	32 302	(10 294)
	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI) 300	4 628	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	27 673	(10 294)

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312: 27 673 — 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318		
	Provisions non déductibles *								322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352: 27 673	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)								356		
	Déficits antérieurs reportables : *124...231 dont imputés sur le résultat :									360: 27 673	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								370: 0	372	

ABCG CONSEILS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €
65 BD DE LA CROISETTE – 06400 CANNES
RCS CANNES 809 779 176
(ci-après la "Société")

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2025

(Seules les décisions ayant effet sur la présente formalité sont reproduites ci-après.)

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associée Unique approuve la proposition de la Présidence et décide l'affectation des sommes distribuables tel que précisées ci-après :

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 27 673 €, est réparti de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 23 622 €
- Affectation au report à nouveau : 4 051 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'Associée Unique prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

* * * * *

Décision - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Associée Unique approuve la proposition de la Présidence et décide l'affectation des sommes distribuables tel que précisées ci-après :

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 27 673 €, est réparti de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : 23 622 €
- Affectation au report à nouveau : 4 051 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'Associée Unique prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Extrait certifié conforme par la Présidence

Madame LAETITIA GALFRE, Présidente

